

CONTENTIEUX DES
ELECTIONS
PROFESSIONNELLES

JUGEMENT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Au nom du peuple français

RG N° 11-19-001332

Minute : 238

JUGEMENT

Du : 31/07/2020

Par mise à disposition au greffe du Tribunal de Proximité le 31
Juillet 2020;

Sous la Présidence de Stéphanie NOEL , Juge du tribunal
judiciaire de NANTERRE siégeant au tribunal de proximité
d'ANTONY, assistée de Cécilia FERREIRA, Adjoint administratif
faisant fonction de Greffier,

Après débats à l'audience du 26 juin 2020, le jugement suivant a
été rendu;

ENTRE :

DEMANDEUR(S) :

SYNDICAT DES INGENIEURS ,CADRES, TECHNICIENS,
AGENTS DE MAITRISE ET ASSIMILE DE L'ENERGIE
NUCLEAIRE CFE-CGC SICTAM , représenté par son Président
délégué , Monsieur Luc CODRON, dont le siège est situé au CEA
SACLAY, batiment 538 , 91191 GIF SUR YVETTE CEDEX,
représenté par Maître PARVEX Diego, avocat du barreau de
PARIS ,

ET :

DEFENDEUR(S) :

-Syndicat CGT IRSN 31 avenue de la Division Leclerc, 92260
FONTENAY AUX ROSES,
représenté par Maître MALLEVAYS Vincent, avocat du barreau
de PARIS

-Syndicat CFTD 31 avenue de la Division Leclerc, 92260
FONTENAY AUX ROSES,
représenté par Monsieur VIVAN Lionel , muni d'un pouvoir

-L'INSTITUT DE RADIOPROTECTION ET DE SURETE
NUCLEAIRE siège 31 avenue de la Division Leclerc, 92260
FONTENAY AUX ROSES,
représenté par Maître François MACQUERON , avocat du
barreau de PARIS

ET ENCORE EN PRESENCE DE :

Copie certifiée conforme
délivrée à :

- Maître PARVEX Diego
- Maître MALLEVAYS Vincent
- Maître MACQUERON
François

et aux parties par lettre
recommandée avec avis de
réception

le : 31 juillet 2020